

CCAS d'Avrillé – 49240

Séance du Conseil d'Administration du 17 décembre 2020

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1
BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

Le conseil d'administration du C.C.A.S d'Avrillé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 février 2020 approuvant le budget primitif

Sur la proposition de Madame la Présidente du CCAS

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE

Article 1er

Approuve la proposition de Madame la Présidente du CCAS d'effectuer des modifications de crédits.

Article 2

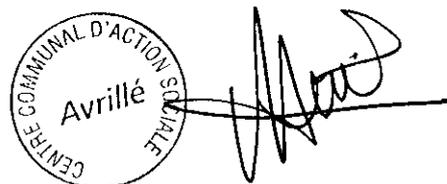
Autorise les modifications de crédits exposées en annexe jointe.

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme,
Avrillé, le 17 décembre 2020
La Présidente du CCAS
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Agnès GALLARD

Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20201217-2020-189-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 17 décembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Dix-Sept Décembre à Dix Huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès GALLARD, Vice-Présidente.

Présents : A. GALLARD – C.TROCHUT– A. de VERNEUIL – E. LEMOINE-MAULNY – A. SEGRETIN – JR AUFFRET – JC GUAIS

Excusés : C. HOUSSIN-SALVETAT – M. BERGUE – M. BLOT– J. GACHET

Pouvoirs : J. GACHET a donné pouvoir à C.TROCHUT
M. BLOT a donné pouvoir à E. LEMOINE-MAULNY
M. BERGUE a donné pouvoir à A. GALLARD

